

Rapport d'activité

Message du directeur **3**

Généralités **4**

Les défis de l'hébergement **8**

Nouveautés dans l'encadrement **9**

Projets et partenariats **10**

Perspectives **12**

Les comptes de l'exercice 2010 **14**

Rapport de l'organe de révision **22**

Adresses utiles **24**

10

3

2010 a confirmé que l'hébergement représente une difficulté particulière pour l'EVAM. Exploitant pour la deuxième année consécutive un abri de protection civile, et préparant l'ouverture des suivants maintenant effective, l'établissement est très sensible aux fluctuations du nombre d'arrivées.

Le canton de Vaud se voit attribuer 8.4% des demandeurs d'asile sortant des centres fédéraux. Ceux-ci communiquent dans l'après-midi le nombre d'attributions du lendemain, et la Confédération annonce chaque lundi les attributions prévues pour les semaines à venir.

Ces prévisions, sommaires, sont utiles, mais leur portée est limitée lorsque, comme c'est le cas depuis bientôt trois ans, nous travaillons en flux tendu. L'ensemble des structures collectives sont sur-occupées, les appartements se libèrent au compte-goutte et il est extrêmement difficile de dénicher de nouveaux baux.

A regarder les chiffres pourtant, le nombre global de personnes relevant de l'asile présentes dans le canton reste relativement stable.

Le blocage actuel est provoqué par des différences faibles, mais qui interviennent sur un système déjà saturé. Il suffit de quelques appartements indisponibles pour cause de rénovation, d'une diminution du nombre de personnes disposant de leur propre logement ou hébergées chez des tiers et d'une augmentation de celles qui, ayant obtenu un permis B, ne quittent pas l'hébergement mis à disposition par l'EVAM, pour que la machine se grippe. Il faut évidemment, dans cette situation, augmenter les capacités ; dans un premier temps par l'ouverture d'abris de protection civile, puis en construisant de nouveaux bâtiments, opération qui permettra également de mieux répartir les migrants sur le territoire cantonal. L'EVAM diminuera ainsi sa dépendance face au marché immobilier privé.

Le problème ne pourra pourtant probablement jamais être complètement résolu. Le canton héberge en effet aujourd'hui bien moins de demandeurs d'asile qu'il y a une dizaine d'années. Mais les capacités d'alors ont été désaffectées ou remises sur le marché, car il n'est pas envisageable de maintenir inoccupées un nombre élevé de places

en prévision d'une éventuelle augmentation des besoins ; le coût d'une telle politique et la non-utilisation de places d'hébergement dans un marché tendu à l'extrême ne sont en effet pas défendables.

On le voit, le problème de l'hébergement est certes influencé par le nombre de personnes à héberger, mais aussi – voire surtout – par les variations, même faibles, du nombre d'arrivées si celles-ci durent plus d'un ou deux mois.

Ces difficultés ont été présentes tout au long de l'année 2010 et ont mobilisé des énergies tant sur le terrain, pour fonctionner au mieux en situation de stress, qu'au niveau de la direction afin de trouver et de mettre en œuvre les meilleures solutions permettant de remplir la mission de l'établissement. Ce qui fut fait, parfois dans des conditions difficiles, mais toujours avec le souci d'offrir à chacun les conditions les mieux adaptées à la situation. Et malgré la mise en œuvre de solutions parfois coûteuses – il faut toujours davantage d'argent pour agir dans l'urgence – le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de près de 160'000 francs, qui pourront être restitués à l'Etat, et ceci après prise en charge de près de 3.7 millions de francs de travaux de rénovation engagés sur nos immeubles, qui permettent de garantir la pérennité de l'un des outils principaux de l'établissement, son parc de logements.

Cette situation a bien sûr des répercussions sur le reste de l'établissement et a nécessité une mobilisation forte du personnel pour que les migrants touchent leur assistance financière, suivent des cours de français et des formations, bénéficient de mesures d'intégration, d'une assurance-maladie, soient encadrés et reçoivent un appui social, disposent de repas, tout en assurant un hébergement à chacun des nouveaux arrivants qui viennent quotidiennement ajouter à la diversité qui fait la beauté de l'EVAM.



Pierre Imhof, directeur



Je trouve qu'on n'exploite pas suffisamment les potentialités des migrants. Il faut absolument faciliter leur accès au travail, car le travail est un devoir social pour nous tous. Chacun a en lui de la bonne volonté, des aptitudes, des compétences et il faut que les migrants soient contributables et non plus nécessiteux.

Oussougoua Hubert Yigo, Burkina Faso



Je veux apprendre quelque chose. Peut-être qu'un jour j'ouvrirai un restaurant. Le reste du temps, je chante, j'ai même sorti un disque, des gospels religieux.

Bibiche Elese Boneye,
République démocratique du Congo

Généralités

Missions

Au cours de sa troisième année d'existence, l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) fondé par la loi sur l'aide aux requérants d'asile et à certaines catégories d'étrangers (LARA) a poursuivi sa mission d'hébergement, d'encadrement et d'assistance des personnes confiées au canton de Vaud par la Confédération, qu'il s'agisse de requérants d'asile en procédure, de personnes au bénéfice d'une admission provisoire, de personnes en situation irrégulière à l'aide d'urgence ou encore de mineurs non accompagnés pouvant avoir l'un ou l'autre des trois statuts précités.

Chiffres et tendances

Au 31 décembre 2010, l'EVAM assistait 4347 personnes représentant 2769 groupes sociaux (dossiers par famille), soit une diminution de 115 personnes par rapport à l'année précédente. Cette population se répartit selon les statuts suivants :

- I 1029 requérants d'asile en procédure
- I 2432 personnes admises à titre provisoire
- I 886 personnes en situation irrégulière

Ces chiffres montrent une diminution de l'effectif des demandeurs d'asile détenteurs d'un livret N (-274) et une augmentation des étrangers séjournant illégalement sur le territoire vaudois et ayant demandé une aide d'urgence (+137). Quant aux personnes au bénéfice d'un livret F admises à titre provisoire, leur nombre est resté stable (+22) en 2010.

Parmi les personnes assistées par l'EVAM, 641 étaient autonomes financièrement en 2010, ce qui représente une légère diminution par rapport à l'année précédente (-35). Ces personnes ne perçoivent pas d'argent de l'établissement mais en dépendent pour leur hébergement et/ou leur assurance maladie, dont elles remboursent les coûts. La catégorie de population partiellement assistée est quant à

elle restée stable, avec 534 personnes en 2010 (-2) dont le revenu ne suffisait pas à couvrir les charges. Les revenus de cette catégorie de migrants se retrouvent dans les produits de l'EVAM et se sont élevés à 3,565 millions en 2010 (contre 3,657 en 2009).

Enfin il faut noter qu'il existe dans le canton de Vaud 239 migrants dépendants du système de l'asile mais non assistés (contre 299 en 2009), c'est-à-dire n'ayant aucun lien ni d'assistance ni d'hébergement avec l'EVAM.

En 2010, l'EVAM exploitait toujours 8 foyers (Crissier, Ste-Croix, Bex, Leysin, Lausanne-Chablais, Lausanne-Vennes, Vevey, Nyon) et 1493 appartements, dont 309 en propriété. La situation tendue sur le marché du logement n'a pas permis d'élargir le parc d'objets loués par l'EVAM, ce qui a eu pour conséquence une saturation problématique des foyers, dont le taux d'occupation est à son maximum.

Dans le domaine des prestations organisées par l'unité Encadrement, 2223 personnes ont suivi en 2010 des mesures d'intégration : modules de sensibilisation en phases accueil et socialisation ou séjour, bilans d'orientation, cours de français intensif, aide à la recherche d'emploi ou programmes d'occupation.

Le nombre d'incivilités commises par des personnes assistées par l'EVAM a presque doublé en 2010, passant de 476 cas ayant conduit à une action en 2009 à 818 cas l'an dernier. La plupart du temps, il s'agit de problèmes mineurs tels le non-respect de l'interdiction de fumer dans les bâtiments ou toute autre infraction au règlement de maison. Les conséquences ont été soit un avertissement, soit un courrier ou encore une sanction interne. Dans quelques cas plus graves cependant, la justice a été actionnée, avec 13 dénonciations et 17 plaintes pénales contre des bénéficiaires. Quelques autres plaintes ou dénonciations ont également été déposées contre des personnes non assistées par l'établissement. De plus, l'EVAM a effectué 26 dénonciations préfectorales pour assistance indue, en nette diminution par rapport à l'année précédente où il y en avait eu 66.

Du côté des oppositions aux décisions de l'EVAM, c'est encore une fois la décreue : 366 oppositions ont été reçues

et 362 traitées, dont 104 admises, principalement concernant des questions d'hébergement ou d'assistance financière. Le Département de l'intérieur a quant à lui enregistré 70 recours et le Tribunal cantonal 18. Pour rappel, le nombre d'oppositions était de 408 en 2009 et de 648 en 2008.

Normes d'assistance

Comme les années précédentes, les normes d'assistance de l'EVAM n'ont pas connu de changement en 2010. Ces normes allouent 8 francs par jour aux migrants pour manger, 1 franc pour s'habiller et 50 centimes pour acheter des produits d'hygiène. Les personnes en procédure d'asile ou admises provisoirement peuvent en outre toucher des forfaits de transport et bénéficient de 3 francs par jour d'argent de poche, qui peuvent être supprimés en cas de dette ou de sanction.

Les personnes à l'aide d'urgence sont assistées en principe en nature, avec trois repas par jour et des bons d'achat pour les vêtements et les produits d'hygiène. Mais les familles, les cas vulnérables ainsi que tous ceux qui sont logés hors des foyers spécialisés d'aide d'urgence pour célibataires touchent quant à eux 9 francs 50 par jour et par personne.

En 2010, l'EVAM a dû prendre en charge une nouvelle catégorie d'étrangers, les personnes au bénéfice d'un livret L. Ce statut est accordé à des ressortissants de l'Union européenne qui ne bénéficient pas d'un contrat de travail à durée indéterminée. Depuis le 1er juillet 2010, ces personnes n'ont plus eu droit au Revenu d'insertion en cas de besoin et ont été orientées vers les prestations d'aide d'urgence, pour autant qu'elles travaillent moins de 12 heures par semaine. Seules trois personnes sur une quarantaine de cas potentiels ont demandé cette forme d'assistance à l'EVAM.

Une autre prestation d'assistance fournie par l'EVAM est l'affiliation à une assurance maladie, quel que soit le statut des personnes concernées. En 2010 le mandat du courtier chargé de gérer les contrats d'assurance a été remis au concours par le canton et remporté par l'entreprise qui le détenait précédemment, la société HPR SA à Genève.

L'EVAM pour sa part a dû se préparer à reprendre en vue de 2011 le suivi financier de ce mandat, auparavant géré par le Service de la population, l'objectif étant de limiter le nombre d'acteurs pour éviter les pertes d'information.

Toujours dans le domaine sanitaire, l'EVAM a conclu en 2010 un partenariat avec l'Organe cantonal de contrôle de l'assurance maladie et accidents (OCC) afin de trouver des solutions pour les bénéficiaires de l'EVAM souffrant d'un contentieux. Une simplification des procédures et des arrangements forfaitaires sur un ensemble de factures ont permis de régler ces cas à la satisfaction de tous.

L'EVAM a également réglé quelques questions avec l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE), ce qui a permis de simplifier à l'extrême le traitement de ces produits qui concernent une partie restreinte de migrants. Avant 2010 l'EVAM traitait les bourses comme un revenu, entraînant des complications au moment du calcul de l'assistance. Avec la nouvelle procédure, l'OCBE déduit l'assistance due par l'EVAM du montant de la bourse et ne verse que la différence, ce qui évite de mettre les migrants sous cession de revenu.

Enfin des liens ont été créés en 2010 avec le Bureau de recouvrement et d'avances sur pensions alimentaires (BRAPA), qui entre maintenant en matière en faveur des migrants assistés par l'EVAM, ce qui permet à l'établissement de mieux traiter les problématiques de devoirs d'entretien par des proches.

Tout au long de l'année, les notions d'assurances sociales ont été au cœur de deux jours de formation sur mesure, délivrée à plusieurs séries de collaborateurs de l'EVAM, administratifs en antenne, spécialistes d'assistance et assistants sociaux. Ces cours répondent à la volonté de l'EVAM d'assurer un respect strict du principe de subsidiarité, l'aide sociale ne devant intervenir qu'en dernier recours.

Reste à signaler que les montants dus par les débiteurs de l'EVAM ont baissé en 2010, permettant de dissoudre 350'000 francs des provisions constituées pour pallier le risque des débiteurs douteux. L'année 2010 a par ailleurs vu le début de l'implantation d'un nouveau logiciel de gestion



**L'intégration, c'est :
un, parler le français,
deux, travailler,
trois, se marier.
Pour ça il faut lire, lire, lire,
regarder, écouter...**
Sevad Husejnovic, Bosnie



**Où que je me tourne je sens la
respiration des autres. On m'avait
dit qu'en Suisse j'aurais une meil-
leure vie. J'ai été tellement surpris
de me retrouver sous terre.**
Samson Yonma, Nigeria

6

du contentieux. Ce projet se terminera en 2011, permettant un meilleur contrôle de l'ensemble des débiteurs et une vérification automatique des retenues opérées par l'unité Assistance.

Organisation

L'établissement comptait 295 employés à fin 2010 (contre 277 à fin 2009), représentant 256.03 postes à plein temps (contre 245.05 en 2009), répartis dans les unités suivantes :

- I Direction: 1.70
- I Secrétariat général : 37.90
- I Hébergement : 50.65
- I Encadrement : 119.63
- I Assistance : 48.95
- I Secteurs : 3.20

En 2010 le Conseil d'Etat a été invité à s'exprimer sur le financement de l'EVAM lors d'une interpellation du député Philippe Ducommun. Il s'agissait notamment de la question de la masse salariale, qui a augmenté par rapport à l'époque de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (Fareas), laquelle assistait pourtant trois fois plus de personnes dix ans plus tôt. Le gouvernement vaudois a expliqué que les missions de l'EVAM comprennent aujourd'hui des prestations qui n'étaient pas assurées par la Fareas, comme l'aide d'urgence ou certaines mesures d'intégration. Il a également relevé que des tâches auparavant sous-traitées ont été internalisées par l'établissement dans les domaines de l'informatique, de la surveillance, de la conciergerie et de la production de repas.

L'année 2010 a marqué le lancement d'un grand projet de description des fonctions et de révision de la politique de rémunération de l'EVAM, l'établissement utilisant encore l'ancien système de l'Etat de Vaud et n'ayant pas pu rejoindre le nouveau. Le projet doit aboutir en 2011 à l'adoption d'emplois-type et de cahiers des charges pour chaque employé de l'établissement, puis en 2012 à l'introduction d'une nouvelle grille de salaires, qui sera négociée avec le Syndi-

cat des services publics (SSP), partenaire de l'EVAM dans sa Convention collective de travail valable jusqu'à fin 2013.

L'organigramme de l'EVAM a été revu en 2010, avec la création d'un Secrétariat général pour remplacer l'unité Support, qui a en outre absorbé l'entité Système d'information, auparavant rattachée au directeur. Le Secrétariat général dirige toutes les entités et fonctions transversales telles que les ressources humaines, la comptabilité, le contrôle interne, le soutien juridique, etc.

Autre changement notable, la phase accueil et socialisation, première partie du processus à travers lequel passent les primo-arrivants dans le canton, a été intégrée dans les secteurs géographiques de l'EVAM. Ainsi le foyer d'accueil et de socialisation de Crissier a-t-il été rattaché au secteur Lausanne et celui de Sainte-Croix au secteur Nord et Ouest. Le secteur Est n'a pas été touché par ce changement en 2010, mais pourrait à l'avenir également être impliqué dans l'accueil et la socialisation des migrants. L'ex-responsable de la phase accueil et socialisation a repris le secteur Lausanne au départ de son ancienne responsable au mois de mars, et abandonné la supervision du foyer pour mineurs non-accompagnés, laissée à l'entité Social, laquelle a engagé une nouvelle responsable du foyer en milieu d'année. Le foyer de Vennes, pendant quelques temps confié à la responsable du secteur Nord et Ouest, est également revenu dans le giron du secteur Lausanne.

D'autres modifications organisationnelles ont aussi eu lieu à l'interne, comme la création de l'entité Suivi des populations, qui a regroupé plusieurs fonctions utiles à l'unité Assistance, telles que le Fichier central, le Bureau de traitement des avis de recherche ainsi que d'autres spécialités très techniques.

A l'unité Hébergement, plusieurs réaménagements ont précédé ou suivi l'arrivée d'une nouvelle responsable, avec par exemple la réorganisation de l'entité Immobilier ou l'engagement d'un chef de projets pour les rénovations. Une meilleure délimitation des responsabilités et un suivi plus serré des tâches ont été mis en place, avec l'objectif de rendre les logements vacants pour cause de travaux plus

7

rapidement disponibles. L'EVAM a par ailleurs engagé cinq concierges pour ses immeubles afin d'avoir des répondants mieux responsabilisés sur les sites, en remplacement d'une entreprise de sous-traitance.

En juillet la direction de l'EVAM a adopté un schéma directeur informatique qui aura de nombreuses répercussions dans la manière de travailler pour les années à venir : mise à jour de la bureautique, introduction de flux de tâches, gestion électronique des documents, nouvelle application pour l'hébergement, extensions de la base de données Asylum et de nombreux autres projets sont à l'ordre du jour et participent à la modernisation de l'établissement ainsi qu'à la professionnalisation de ses processus.

Du point de vue des processus justement, le projet initié en 2008 a abouti en 2010 à la publication en ligne des premières cartographies. Un portail des processus a été mis à disposition des collaborateurs en milieu d'année, leur permettant de naviguer à travers les nombreuses procédures et marches à suivre de l'établissement, au terme d'un long travail de description et de validation de ces documents de référence utiles aux différents métiers de l'EVAM.

Cette documentation enfin disponible des actes de l'établissement a permis en 2010 à l'entité Contrôle interne de véritablement remplir son rôle d'auditeur des processus et procédures. Les rapports et points de situation publiés cette année-là ont notamment concerné l'application des sanctions pour rendez-vous manqués, le suivi des travaux dans les appartements EVAM, l'organisation des cours de français, les visites à domicile par les assistants sociaux ou encore la gestion des dossiers concernant des devoirs d'entretien dus par des proches de migrants assistés par l'EVAM. L'année 2010 a été marquée par une étape importante dans la réalisation du Plan stratégique 2009-2011 adopté par l'établissement fin 2008, avec la publication en mars des résultats de trois enquêtes de satisfaction menées auprès des bénéficiaires, des partenaires et des collaborateurs de l'EVAM. Ces sondages ont permis d'établir un état des lieux de l'organisation avant la réalisation des objectifs du Plan stratégique. Ils ont montré un assez bon taux de satisfac-

tion pour les prestations de l'EVAM, avec plus d'attentes cependant en matière d'aide à l'intégration, d'accès à l'emploi et de logement du côté des migrants. Les partenaires souhaitent pour leur part davantage d'actions par l'EVAM pour lutter contre les préjugés entourant les demandeurs d'asile. Quant aux collaborateurs, ils ont mis l'accent sur un besoin de meilleure communication inter-métiers.

Huit équipes de projet ont été à l'œuvre en 2010 pour réaliser les objectifs du Plan stratégique, et plusieurs de leur propositions validées par le comité de pilotage. Une méthode très participative a été privilégiée, donnant l'occasion à des collaborateurs du terrain de s'impliquer et de se former à la gestion de projet. Parmi les idées retenues qui sont en cours de réalisation, on peut citer entre autres l'introduction d'une boucle d'amélioration des prestations d'aide à l'intégration, le développement d'actions d'utilités publiques ou l'introduction d'un standard d'hébergement pour les foyers.

Deux nouveaux projets ont été lancés en 2010. Suivant une recommandation des réviseurs, l'EVAM s'est attelé à une analyse des risques, dont la première étape a été la formation en fin d'année d'une dizaine de collaborateurs, cela en vue d'une étude approfondie qui a véritablement démarré en 2011. La direction de l'EVAM a également souhaité améliorer la protection des données pour répondre à ses obligations légales, et un jeune juriste a consacré les six mois de son service civil en 2010 à dresser un rapport des points sensibles en la matière, sachant que l'EVAM travaille en relation avec de nombreux partenaires et que certaines informations concernant ses bénéficiaires devraient être traitées avec davantage de confidentialité. Comme pour la gestion des risques, le projet de protection des données se poursuit en 2011.

Pour terminer le chapitre lié à l'organisation, il faut mentionner l'introduction généralisée de badges d'identification pour le personnel de l'EVAM. Cette décision a été prise par respect pour les bénéficiaires de l'EVAM, afin qu'ils sachent à qui ils ont affaire, le port du badge étant obligatoire de manière visible pour toutes les personnes en contact direct



Je suis les cours de français et fais des traductions pour l'EVAM, de l'anglais vers le tigrinya, l'amharique et l'arabe. Je participe aussi aux nettoyages.
Saba Tesfemariam, Erythrée



J'aide les autres avec les maths et l'informatique. J'ai fait plus de 40 offres d'emploi, mais rien n'a marché. Je me sens comme un vieux à la retraite.
Nasuf Biljibani, Kosovo

8

avec la population assistée. Cette nouveauté a été accompagnée d'aspects très pratiques, puisque les badges disposent d'une puce magnétique programmée pour ouvrir les locaux de l'établissement, remplaçant ainsi progressivement les trousseaux de clés et permettant l'accès du personnel à la plupart des sites. A l'occasion de l'introduction des badges, les photos des collaborateurs ont en outre été mises en ligne sur l'annuaire électronique de l'intranet.

Les défis de l'hébergement

L'année 2010 a été marquée par des efforts importants pour améliorer les conditions de logement des bénéficiaires. Malgré une légère baisse du nombre de personnes assistées, le front du logement a été tendu tout au long de l'année, résultat de l'indisponibilité de plusieurs appartements propriétés de l'EVAM en cours de réfection et de l'augmentation de la demande pour l'aide d'urgence.

Deux immeubles complets ont été totalement rénovés courant 2010 à Villeneuve et Payerne, avec la création de nouvelles surfaces d'habitation et un travail important sur la structure des bâtiments (isolation, chauffage, électricité, etc.).

A Lausanne, la poursuite de deux chantiers entamés en 2009 a permis de rénover progressivement plusieurs appartements, la fin des travaux étant programmée pour 2011. Plusieurs logements ont également dû être libérés en 2010 en vue du démarrage de nouveaux chantiers, l'un à Lausanne toujours, l'autre à Yverdon-les-Bains. Comme déjà mentionné dans le rapport 2009, un total de treize chantiers de rénovation a été prévu par l'établissement d'ici 2012.

Ces projets ont été présentés lors d'une conférence de presse le 3 novembre 2010 en présence du directeur de l'EVAM et de la nouvelle responsable de l'unité Hébergement. L'EVAM y a détaillé les principaux axes de sa politique en matière de logement, parmi lesquels sa volonté de développer de nouvelles places en foyer pour répondre à la

demande croissante en matière d'aide d'urgence. D'ici là, la direction de l'EVAM n'a pas caché que l'ouverture d'abris de protection civile serait nécessaire, intention qui est devenue réalité dès début 2011. Les besoins en appartements ont également été mentionnés, l'EVAM étant intéressé à conclure des partenariats public-privé pour favoriser la construction d'immeubles, dans un souci de meilleure répartition des migrants sur sol vaudois.

La problématique des abris de protection civile et celle de la construction de nouveaux logements se sont bien illustrées en 2010 avec l'exemple de Nyon. L'abri « En Oie » qui avait ouvert ses portes en février 2009 n'a pas pu être fermé par l'EVAM comme prévu l'année suivante par manque d'une autre solution. Au printemps 2010, la signature d'une convention entre l'EVAM, la Municipalité de Nyon et la fondation Esp'Asse a cependant lancé les bases d'un projet de construction de pavillons provisoires qui auraient pu accueillir dès la fin de l'année une population mixte de 60 requérants d'asile. Mais le projet a été bloqué par un recours d'opposants hostiles à la présence de migrants à proximité d'un chemin menant à une école, procédure qui n'a pas trouvé d'issue en 2010. En fin d'année, la Municipalité de Nyon a signifié son intention de mettre quoi qu'il arrive un terme au bail de l'abri dans un délai de trois mois. Une procédure de conciliation a entre-temps fixé l'issue de cette location au 31 janvier 2012. Une des dernières séances du Conseil de direction de l'EVAM en décembre 2010 a été consacrée à l'ouverture devenue vraiment nécessaire dès février 2011 de l'abri de Coteau-Fleuri, que la Ville de Lausanne tenait à disposition de l'EVAM depuis plus d'une année déjà.

Autre décision du Conseil de direction en 2010, celle qui a formellement entériné une pratique existante en matière de valorisation au bilan des propriétés de l'EVAM et de financement des travaux, afin de répondre à une exigence des réviseurs. Il a été confirmé que la valeur comptable du parc immobilier de l'EVAM est basée sur une valeur d'usage. Elle est calculée chaque année en prenant la valeur moyenne des appartements loués par l'établissement sur

9

le marché, les situations géographiques des propriétés de l'EVAM et l'état des bâtiments n'ayant pas d'incidence. La valeur comptable des immeubles se calcule en outre en appliquant un taux de capitalisation de 15% : la valeur de l'immeuble ne change que si le nombre d'appartements est modifié ou que l'état locatif augmente. Enfin l'attribution ordinaire annuelle au fonds de rénovation correspond quant à elle à 1/30ème de la valeur comptable des immeubles : des attributions extraordinaires au fonds de rénovation sont effectuées lors de la vente d'un immeuble (bénéfice comptable net alloué en fonction des rénovations en cours), en fin d'exercice lors de l'ajustement des valeurs comptables résultant d'une augmentation des états locatifs théoriques ou pour financer des travaux réalisés ou engagés non couverts par le fonds de rénovation.

Pour terminer sur un terrain plus concret, l'année 2010 a permis de poursuivre un projet lancé l'année précédente avec l'installation de clés électroniques dans les propriétés de l'EVAM, mettant fin aux lourds trousseaux de clés et aux changements incessants de cylindres, et garantissant un accès permanent aux structures. Une harmonisation des sonnettes et des plaquettes de boîtes aux lettres a également eu lieu, nécessitant la production de plus de 600 pièces.

Suivant les véhicules utilitaires en 2009, une nouvelle flotte de voitures légères a été acquise en 2010 par l'EVAM : quatorze Peugeot 207 blanches ont été remises au personnel d'intendance ou de surveillance appelé à se déplacer quotidiennement entre les sites de l'EVAM.

Un chantier très attendu à l'unité Hébergement a également démarré en 2010 en vue de moderniser le stock de l'EVAM, situé dans la zone industrielle de Maillefer au Mont-sur-Lausanne. Des bureaux enfin chauffés ont été créés derrière une nouvelle cloison et le dépôt a été doté d'outils professionnels de manutention et de stockage. Tout le matériel nécessaire à l'équipement des foyers et des appartements est disponible dans cette halle, qui conserve également pendant une année les affaires abandonnées par des migrants, ainsi que les archives fermées.

Enfin l'année 2010 a été marquée par le lancement cru-

cial du projet de solution informatique pour l'hébergement, dont la mise en production a commencé en 2011. L'année précédente a été employée à définir le cahier des charges, rencontrer les fournisseurs potentiels, valider le choix et mettre en place le recensement des caractéristiques du parc immobilier. Le logiciel permettra de gérer les biens immobiliers et mobiliers de l'EVAM et de placer les requérants en fonction des disponibilités et des spécificités des logements. Les utilisateurs sur le terrain auront accès à l'application via une tablette numérique permettant de consulter les données des logements ou des occupants et de remplir des formulaires en ligne.

Nouveautés dans l'encadrement

Au niveau des prestations d'encadrement des migrants, les éléments suivants doivent être retenus pour l'année 2010.

Un nouveau concept de surveillance a été introduit, avec des équipes mixtes en semaine, un surveillant externe issu d'une des entreprises mandatées par l'EVAM étant systématiquement accompagné d'un surveillant engagé par l'établissement, afin de développer une culture commune et permettre un meilleur contrôle.

Chez les assistants sociaux, la pratique des visites à domicile a été intensifiée, avec un objectif de cinq visites par mois pour les collaborateurs à plein temps travaillant en phase séjour depuis les antennes administratives. Ces rencontres ont pour objectif de détecter ou de traiter des problématiques chez des bénéficiaires en appartement, peu demandeurs de prestations mais dont le dossier indique certaines particularités (personnes âgées, handicapées, problèmes familiaux, etc.). Les visites peuvent déboucher sur des mesures propres à l'unité Encadrement (propositions de mesures d'intégration, suivi social) mais également en lien avec l'unité Hébergement selon l'état de l'appartement, ainsi que sur un travail en réseau avec les partenaires de l'EVAM.

Dans la poursuite des mesures d'intégration lancées en

Pour mes enfants, l'intégration est un peu compliquée. Ils passent d'une école à une autre et ont de la peine à trouver leur place. J'ai peu de liens avec ma communauté car je suis une femme, et il y a très peu de familles de la même origine que moi ici. Mais je connais des Suisses, ils m'ont trouvée et je les ai trouvés.

Zohra (prénom d'emprunt), Palestine



En Suisse les choses sont claires : les règles de circulation, les papiers officiels, les horaires de travail. J'apprécie cela.

J'espère devenir chauffeur de taxi.

Vinotheepan Naganathapillai,
Sri Lanka

10

2008 pour les personnes détentrices d'une admission provisoire, les modules de sensibilisation pour les bénéficiaires de longue date se sont multipliés, passant de 400 rendez-vous en 2009 à 1200 en 2010. Les thèmes abordés sont la procédure d'asile, les us et coutumes suisses, les prestations d'assistance, la formation et l'emploi, la vie en appartement ainsi que le réseau des institutions, sur le même mode que les modules donnés depuis 2006 en phase accueil et socialisation aux nouveaux arrivants. L'EVAM convoque les personnes en phase séjour qui n'ont pas encore suivi ces modules, qui sont toujours assistées financièrement et non engagées dans une autre mesure d'intégration telle que les formations, les programmes d'occupation ou l'aide à la recherche d'emploi. Environ la moitié des personnes convoquées honorent ces rendez-vous fixés dans l'une des trois antennes administratives de l'EVAM à Renens, Clarens ou Yverdon-les-Bains.

Un groupe de travail constitué d'assistants sociaux a par ailleurs entrepris en 2010 une vaste révision de tous les modules de sensibilisation donnés en phase accueil et socialisation ou en phase séjour, afin de les mettre à jour en fonction de leur expérience et de les compléter au besoin, quatre ans après l'introduction des premiers modules. Ce projet se poursuit en 2011.

Du côté des autres mesures d'intégration, l'année 2010 restera marquée d'une pierre blanche en ce qui concerne le programme d'occupation préprofessionnel Santé-Social, dont la formation a reçu la certification du Département de la santé et de l'action sociale, la rendant équivalente à la formation d'auxiliaire de la Croix-Rouge. Les migrants formés par l'EVAM peuvent ainsi prétendre au titre et au salaire d'aide-infirmier dans un secteur souffrant de pénurie de personnel. C'est l'un des programmes d'occupation qualifiants de l'EVAM les plus porteurs de débouchés, puisqu'une vingtaine de participants avaient trouvé un emploi dans le domaine à fin 2010.

Toujours dans le registre des certifications, l'ensemble des mesures organisées par l'entité Intégration et développement a passé avec succès l'audit de contrôle Eduqua fin

2010, une année après l'obtention du label.

Et pour rester dans le domaine des formations qualifiantes de l'EVAM, le programme d'occupation Cuisine a encore étendu en 2010 son champ de compétences, avec la production des repas pour l'abri de Nyon, sur le même mode que les repas fournis dans les foyers d'aide d'urgence de Venes et de Vevey, du foyer pour les mineurs non accompagnés et du Centre de formation. Ce sont ainsi 2500 repas par semaine qui sont préparés par les participants au programme dans la cuisine d'Ecublens, encadrés par trois formateurs. En 2010 l'EVAM a également engagé un deuxième apprenti cuisinier. L'activité de traiteur de la formation Cuisine a quant à elle été régulièrement sollicitée par des partenaires, comme lors des 8e Assises de l'immigration le 29 mai à Moudon, où environ cent-cinquante invités étaient présents.

Projets et partenariats

De nombreux projets de l'EVAM ont lieu chaque année de manière ponctuelle ou durable en lien avec des partenaires externes. 2010 n'a pas failli à la règle.

Les cours de français intensif organisés au Centre de formation de l'EVAM ont continué d'attirer des réfugiés statutaires en plus des bénéficiaires de l'EVAM. Le Centre social d'intégration des réfugiés (CSIR) finance ainsi l'écolage de plus de 60 personnes, soit un tiers des élèves de l'EVAM. Une convention de collaboration entre les deux institutions a été passée fin 2010, garantissant un financement durable et permettant d'engager de nouveaux enseignants en contrat à durée indéterminée.

Les migrants maîtrisant le français ont de leur côté eu une nouvelle opportunité avec le lancement d'un blog qui remplace l'ancien trimestriel Voix d'Exils au sein du programme d'occupation Communication. La collaboration inter-cantonale qui présidait à la publication du journal papier s'étant essouffée, l'EVAM a relevé le défi de transformer ce média en un support électronique et engagé pour

11

cela un nouveau responsable de la rédaction. Lancé officiellement en septembre 2010, le projet a vu l'intérêt de ses anciens partenaires se réveiller peu à peu, et le blog publie maintenant régulièrement des articles de migrants assistés par d'autres cantons romands. Il permet aux demandeurs d'asile de s'exprimer sur les thèmes qui les interpellent, et invite au débat à travers les commentaires de ses lecteurs.

Les migrants sont en effet des clients numériques comme les autres, en témoigne l'affluence des visiteurs dans les relais internet créés par l'EVAM. Un cinquième relais a été ouvert en été 2010 dans un immeuble de l'EVAM à Lausanne, cette fois-ci sans la collaboration de l'association Joker, qui s'est retirée du projet en fin d'année. Ces espaces permettent à tous de surfer gratuitement sur la toile et offrent des programmes d'occupation aux migrants responsables d'accueillir et d'assister les internautes. Un groupe de travail interne suit le projet et a préparé en 2010 l'ouverture imminente des relais de Bex et de Leysin, qui sont maintenant opérationnels.

Toujours en lien avec les programmes d'occupation, 2010 a vu la rénovation du pont de Saint-Eloi à Moudon par huit demandeurs d'asile. Ce chantier d'une durée de trois semaines au mois de mai a été possible grâce à l'excellente collaboration de la Ville de Moudon, toujours très active dans les projets de l'EVAM.

En septembre, ce fut au tour de la commune d'Ollon d'offrir une opportunité aux migrants hébergés au foyer de Bex. Six requérants ont passé une dizaine de jours à ramasser des branches de verne puis à ôter les plantes exogènes envahissantes en collaboration avec le Service forestier et la Diana vaudoise.

Puis, en fin d'année, une expérience d'un genre nouveau a été lancée à Sainte-Croix : en collaboration avec la Municipalité et l'association Embellimur, quatre migrants hébergés au foyer d'accueil et de socialisation ont réalisé une immense mosaïque sur la base d'un dessin des enfants de l'école. Le projet sera reconduit en 2011 dans d'autres villes du canton.

Comme tous les travaux d'utilité publique organisés en collaboration avec les communes, ces différentes actions ponctuelles ont permis aux migrants de rompre la monotonie, d'améliorer leur image auprès de la population locale et de créer des liens avec la société d'accueil.

Ces liens, il en fut beaucoup question lors des ateliers sur le racisme menés par l'association Co-Habiter dans les foyers de l'EVAM tout au long de l'été 2010. Le projet, conduit par deux réfugiés statutaires togolais, a été soutenu financièrement par la Confédération et le Canton, et accueilli chaleureusement par l'EVAM. Il consiste en des discussions entre personnes de couleur pour déconstruire la notion de racisme et éviter que les demandeurs d'asile se prennent au piège de la victimisation systématique. L'importance de donner une bonne image des Africains et de ne pas tout interpréter comme de l'hostilité était au cœur du message, sans oublier que les vraies victimes d'actes racistes ont des droits qu'elles doivent faire valoir.

Ce thème n'était pas loin des préoccupations des migrants lors des modules de présentation de la Police de l'Ouest lausannois et de la Migros qui ont été introduits pour la première fois en 2010 au foyer de Crissier. L'idée cette fois-ci était de faire de la prévention anti-délinquance en phase accueil et socialisation, et certains débats ont soulevé la question du délit de faciès ressenti par certains requérants. Les partenaires se sont en tous les cas déclarés satisfaits de ces échanges, qui devraient être répétés en 2011.

Comme déjà évoqué dans le rapport 2009, un projet d'art thérapie dans les foyers de l'EVAM a permis à ses auteurs de remporter le prix Poiesis. Roland Béguin et sa collègue Amaya Ha Minh ont ainsi été encouragés à poursuivre en 2010 leur travail dans les foyers d'aide d'urgence de l'EVAM, offrant aux résidents une rare occasion d'exprimer leurs ressentis.

C'est également par le dessin que la première journée organisée par l'EVAM pour les bénévoles a permis à certains de raconter leurs expériences aux côtés des migrants. Une trentaine de personnes avaient accepté de se rassembler, à l'invitation des responsables de secteur de l'établisse-



Ma motivation, c'est d'être occupé. Sinon je sors pour courir dans la forêt. Ça me permet d'évacuer le stress. Les images du pays ne s'évaporent pas...

Marc Abanda, Cameroun



Je me sens à 50% intégré; j'ai un travail, des amis, je connais beaucoup de monde ici. Je parle bien français, mais pas suffisamment pour raconter ma vie. Et il me manque quelqu'un pour les dimanches. David Fetidze, Georgie

ment, le samedi 9 octobre. Le matin, la parole a été donnée au directeur de l'EVAM, puis à une juriste souvent sollicitée dans la défense de migrants, Florence Rouiller, et enfin à l'association EDEA, des Nigériens désireux de lutter contre le trafic de drogue à travers des projets artistiques. Après le repas, la place a été laissée aux témoignages des participants, engagés d'une manière ou d'une autre dans le soutien aux migrants, souvent au sein des foyers de l'EVAM. Ces activités bénévoles créent des ponts précieux entre la population locale et les demandeurs d'asile.

L'association précitée de Nigériens a été ensuite invitée par l'EVAM à faire un travail de prévention sur le terrain à Nyon, afin d'aborder les personnes en lien avec la vente de stupéfiants. La Municipalité de Nyon s'est jointe au projet et a également financé ces heures de présence dans les rues nyonnaises. Il est certes difficile de tirer un bilan de l'effet concret d'une telle mesure, mais le message est passé que d'autres voies sont à privilégier pour ceux qui espèrent faire un bout de chemin en Suisse.

Perspectives

L'année 2011 va être rythmée par l'ouverture de plusieurs abris de protection civile. Ces solutions ne sont satisfaisantes ni pour l'EVAM, ni pour les migrants, ni pour la population locale. L'établissement doit cependant remplir sa mission d'hébergement à l'heure où les demandes d'asile augmentent à nouveau et où l'aide d'urgence concerne environ 900 personnes dans le canton. D'où le souhait de développer d'autres projets de construction, qui heureusement commencent à se profiler ici et là après des années de vaines recherches, notamment sur la Côte, moins impliquée que les autres régions vaudoises dans l'accueil de demandeurs d'asile. L'EVAM se dirigera dès qu'il le pourra vers des constructions provisoires rapides à mettre en place.

Après avoir réorganisé, sécurisé et standardisé l'accueil des migrants dans un système de phases pour garantir un meilleur accueil et une meilleure intégration, voici que ce

dispositif est mis à mal par l'engorgement des foyers et des appartements, où le manque de marge de manœuvre empêche de transférer les personnes à la bonne place. Certains nouveaux arrivants ne reçoivent ainsi pas l'entier des prestations d'accueil et de socialisation, et des personnes à l'aide d'urgence occupent toujours des places utiles en appartement où devraient être hébergées des personnes en procédure d'asile ou au bénéfice d'une admission provisoire. Le développement d'une phase accueil et socialisation dans le secteur Est ainsi que l'augmentation des places en abri pour les personnes à l'aide d'urgence devraient répondre en 2011 à cette problématique, en attendant la finalisation de projets immobiliers à plus long terme.

Pour le reste, l'EVAM poursuivra en 2011 son cheminement vers une toujours plus grande maîtrise des processus. De nombreux projets dans ce sens sont en cours, comme l'introduction d'une nouvelle commande d'assistance financière, la mise en place d'un nouveau concept de formations métiers pour le personnel, le développement d'une plateforme web pour la gestion des mesures d'intégration, la réorganisation du foyer pour mineurs non accompagnés ainsi que la finalisation de la fameuse solution informatique pour l'hébergement.

Toutes ces réalisations se déroulent alors que chaque jour sur le terrain il faut trouver de la place, accueillir de nouvelles personnes, leur fournir une assistance financière et un encadrement sécurisant, les accompagner dans leur premiers pas en Suisse ou en préparer certains à devoir abandonner l'illusion d'y rester pour toujours. Des tâches complexes, souvent contradictoires, menées par un personnel fréquemment sous pression de la part des migrants, de la société civile et des médias. Ces difficultés ne doivent pas occulter que le quotidien de l'EVAM est aussi fait de belles rencontres et de satisfactions. Pour leurs efforts et leurs accomplissements, les collaboratrices et collaborateurs de l'EVAM méritent d'être grandement remerciés.



Ici les gens de l'abri se disputent pour n'importe quoi. Je préfère rester dans mon coin mais je n'ose pas sortir bien loin, j'ai peur de me faire attraper dans le bus sans argent. John Omar, Soudan

On ne vient pas ici seulement pour manger et dormir. Je pense à travailler, je veux travailler pour mes lendemains, sinon je vais devenir fou. Je veux apprendre et attendre le résultat. Luis Momo Bomahou, Guinée



C'est difficile de vivre en foyer. On ne se comprend pas bien, on doit tout partager, même les toilettes. Ça fait plus d'une année, j'en ai marre. Sara Hoseyni, Afghanistan

Ici, je suis bien, tout est tranquille. Mais souvent je pense à mes enfants au pays, élevés par ma belle-mère; je ne les ai pas vus depuis 5 ans. Un travail puis un permis me permettraient de les revoir. Solomon Berhedine, Erythrée

Compte d'exploitation au 31 décembre en francs suisses

Produits	Exercice 2010	Exercice 2009
Financement cantonal	71'045'624.63	71'305'909.44
Produits d'hébergement	5'660'336.15	5'690'536.55
Produits frais médicaux	965'487.50	860'484.50
Autres produits - facturations diverses	851'651.95	589'048.70
Revenus des requérants	3'564'999.95	3'657'299.95
Produits divers	38'141.31	34'767.79
Total	82'126'241.49	82'138'046.93
Charges		
Charges d'assistance	16'556'177.42	17'872'368.32
Loyers et charges d'appartements, foyers et locaux	22'238'381.99	22'858'920.78
Frais de rénovation des immeubles EVAM	5'500'337.18	2'422'540.80
Electricité des appartements, foyers et locaux	1'927'093.94	1'739'362.46
Frais médicaux	2'501'988.90	2'158'698.45
Charges du personnel	25'457'265.10	23'322'288.91
Frais de surveillance	4'050'004.50	3'998'299.40
Frais d'exploitation des programmes d'occupation	1'198'038.83	1'034'348.95
Frais des véhicules	254'638.16	259'456.77
Assurances et taxes	251'235.90	261'140.70
Développements et exploitation de l'informatique	2'165'508.08	1'896'697.59
Honoraires de tiers	130'089.63	194'357.25
Frais de télécommunication	106'075.70	108'193.40
Frais d'administration divers	308'626.04	274'868.22
Pertes sur débiteurs	419'579.40	435'255.65
Intérêts et frais bancaires	379'076.16	344'001.75
Amortissement des immobilisations	517'391.79	280'544.46
Attribution ordinaire au Fonds rénovation immeubles	867'960.00	842'560.15
Dissolution du Fonds rénovation immeubles	-5'500'337.18	-2'422'540.80
Dissolution / Attribution Ducroire	-350'000.00	200'000.00
Ajustement du Fonds de régulation loyers Chablais 49	-552.00	-949.00
Total	78'978'579.54	78'080'414.21
Résultat d'exploitation	3'147'661.95	4'057'632.72
Total	82'126'241.49	82'138'046.93

14

Profit et pertes au 31 décembre en francs suisses

Exercice 2010		
Résultat d'exploitation		3'147'661.95
Ajustement de valeur des immeubles		762'000.00
Charges extraordinaires	0.00	
Charges exercices antérieurs	4'519.95	
Produits extraordinaires		35'773.60
Produits exercices antérieurs		0.00
Dissolutions des provisions et réserves		0.00
Attributions aux provisions et réserves	3'782'523.65	
Excédent de recettes de l'exercice	158'391.95	
Total	3'945'435.55	3'945'435.55
Exercice 2009		
Résultat d'exploitation		4'057'632.72
Ajustement de valeur des immeubles		2'458'472.00
Charges extraordinaires	0.00	
Charges exercices antérieurs	530'520.47	
Produits extraordinaires		90'453.20
Produits exercices antérieurs		133'081.30
Dissolutions des provisions et réserves		510'000.00
Attributions aux provisions et réserves	4'622'116.65	
Excédent de recettes de l'exercice	2'097'002.10	
Total	7'249'639.22	7'249'639.22

15

Bilan au 31 décembre en francs suisses

Actif	Exercice 2010	Exercice 2009
Liquidités	4'326'133.72	3'823'916.93
Caisses	28'627.60	27'445.55
Comptes de chèques postaux	83'434.57	81'956.53
Banques	4'214'071.55	3'714'514.85
Transitoires	18'608'509.47	18'789'108.91
Assistance versée d'avance	924'209.85	974'676.25
Actifs transitoires divers	159'234.63	358'946.67
Actifs transitoires Etat de Vaud	17'525'064.99	17'455'485.99
Actifs réalisables à moyen terme	305'630.05	328'454.53
Débiteurs	2'997'414.83	
Débiteurs divers	158'215.22	
Du croire	-2'850'000.00	305'630.05
		328'454.53
Immobilisations	27'457'083.31	25'888'754.66
Mobilier de bureau	1'512'913.88	
Fonds d'amortissement du mobilier de bureau	-1'210'933.78	301'980.10
Matériel et outillage	168'257.10	
Fonds d'amortissement du matériel et outillage	-159'615.95	8'641.15
Véhicules	1'004'580.95	
Fonds d'amortissement des véhicules	-379'776.38	624'804.57
Matériel informatique	1'666'347.18	
Fonds d'amortissement du matériel informatique	-1'621'340.73	45'006.45
Infrastructures	847'819.15	
Fonds d'amortissement infrastructures	-237'168.11	610'651.04
		101'406.42
Immeubles		25'866'000.00
		25'104'000.00
Total de l'actif	50'697'356.55	48'830'235.03

16

Bilan au 31 décembre en francs suisses

Passif	Exercice 2010	Exercice 2009
Fonds étrangers – Dettes à court terme	18'226'356.73	18'663'326.99
Compte-courant Etat de Vaud	13'940'074.46	14'789'538.09
Créanciers - Assistance indue	8'624.30	421'284.55
Créanciers - Divers	3'893'404.50	3'057'358.16
Créanciers - Employeurs & caisse de compensation	384'253.47	395'146.19
Transitoires	507'549.55	524'689.14
Passifs transitoires divers	412'122.00	334'795.79
Passifs transitoires service du personnel	95'427.55	189'893.35
Fonds étrangers – Dettes à moyen et long terme	17'309'039.85	12'519'759.80
Emprunt hypothécaire et autres	9'566'927.85	4'777'647.80
Créance postposée de l'Etat de Vaud	7'742'112.00	7'742'112.00
Provisions	10'930'723.47	11'792'572.00
Fonds de rénovation des immeubles	9'329'845.47	10'287'642.00
Divers risques	1'600'878.00	1'504'930.00
Fonds propres	3'723'686.95	5'329'887.10
Fonds d'égalisation	3'565'295.00	3'232'885.00
Excédent de recettes (+) / charges (-)	158'391.95	2'097'002.10
Total du passif	50'697'356.55	48'830'235.03

17

Exercice 2010	Emplois	Sources
Revenus		82'162'015.09
Financement cantonal		71'045'624.63
Produits d'hébergement		5'615'336.15
Produits frais médicaux		965'487.50
Autres produits - facturations diverses		851'651.95
Revenus des requérants		3'564'999.95
Autres produits (y.c. produits exercices antérieurs)		118'914.91
Charges	83'542'996.88	
Assistance financière	16'556'177.42	
Assistance d'hébergement	29'665'813.11	
Frais médicaux	2'501'988.90	
Charges salariales	29'595'869.60	
Autres frais généraux	5'218'627.90	
Charges exceptionnelles (y.c. charges exercices antérieurs)	4'519.95	
Flux de trésorerie prov. des comptes d'exploitation		-1'380'981.79
Variation des comptes de bilan (fonds de roulement)	2'207'245.36	624'884.33
Variation des réalisables à court et moyen terme		372'824.48
Variation des actifs transitoires		180'599.44
Variation des dettes à court terme	2'201'562.36	
Variation du fonds de rénovation immeubles	5'683.00	
Variation des passifs transitoires		71'460.41
Flux de trésorerie prov. des fonds de roulement		-1'582'361.03
Autofinancement (y.c. variation des comptes de bilan)		-2'963'342.82
Investissements	1'323'720.44	0.00
Augmentation des investissements sur informatique	41'058.06	
Augmentation des investissements sur mobilier de bureau	234'351.78	
Augmentation des investissements sur matériel et outillage	7'522.15	
Augmentation des investissements sur véhicules	361'980.00	
Augmentation des investissements sur infrastructures	678'808.45	
Désinvestissement sur le parc immobilier	0.00	0.00
Flux de trésorerie prov. des comptes d'investissement		-1'582'361.03
Variation des dettes à long terme	0.00	4'789'280.05
Augmentation des emprunts hypothécaires et autres		4'789'280.05
Diminution de la créance postposée	0.00	
Flux de trésorerie prov. des comptes de financement		4'789'280.05
Variation nette des disponibilités	502'216.79	
Disponibilité au début de l'exercice	3'823'916.93	
Disponibilité à la fin de l'exercice	4'326'133.72	
Augmentation nette	502'216.79	

	Exercice 2010	Exercice 2009
1 Présentation des comptes		
Les principes de présentation des comptes de bilan n'ont pas été modifiés par rapport à ceux de l'exercice 2009 et sont conformes au Règlement d'organisation approuvé par le Conseil d'Etat du 17 mars 2010.		
2 Cautionnements		
2.1 Garanties données en faveur des bailleurs équivalentes à trois mois de loyers nets	3'041'959.95	3'454'138.95
3 Actifs mis en gage pour garantir des engagements de l'Etablissement		
3.1 Les immeubles de l'Etablissement sont grevés de prêts hypothécaires ou ODM pour les montants d'engagements initiaux suivants :	5'788'440.60	5'788'440.60
3.2 Banque cantonale vaudoise, emprunts de CHF : (gagé de 2 cédules hypothécaires d'un montant total de CHF. 2'925'000.00)	1'822'380.75	1'905'448.70
3.3 Valeur au bilan des immeubles totalement ou partiellement gagés	4'451'000.00	4'305'000.00
3.4 Etat de Vaud (Emprunt ODM pour Chablais 49) de CHF : Aucune cédule hypothécaire n'est mise en gage pour ce prêt. (1 cédule libre de gage de CHF. 1'500'000.00)	2'744'547.10	2'872'199.10
3.5 Valeur au bilan de l'immeuble au bénéfice de l'emprunt ODM	1'913'000.00	1'913'000.00
3.6 95 cédules libres de gage : CHF 24'962'400.00		
3.7 Valeur au bilan des immeubles totalement libres de gage	19'502'000.00	18'886'000.00
4 Emprunts garantis par l'Etat		
4.1 CPEV (avance à terme fixe avec échéance au 31 mai 2015)	5'000'000.00	00.00
5 Valeur d'assurance incendie		
5.1 Immeubles de l'Etablissement (indice 117 en 2010 et 2009)	54'300'974.00	52'984'817.00
5.2 Mobilier et matériel de l'Etablissement	4'612'100.00	4'612'100.00
5.3 Mobilier et effets personnels des requérants	14'920'900.00	14'920'900.00
6 Immeubles		
6.1 Ajustement de valeurs des immeubles		
Le principe d'évaluation est le même qu'en 2009. Les états locatifs théoriques sont ajustés selon les moyennes des loyers nets payés par l'EVAM pour les baux loués en vigueur au mois de décembre 2010, par type de structure. Les appartements où des locataires tiers (hors asile) logent ont été maintenus au prix du loyer net facturé :		
Les évaluations ont été effectuées sur la base des nouvelles valeurs de rendement au 31 décembre 2010	762'000.00	2'458'472.00

	Exercice 2010	Exercice 2009
7 Autres indications		
7.1 Détail de la rubrique «Débiteurs»		
Créances découlant de décomptes et facturation aux RA	2'048'512.43	2'272'568.13
Créances dues pour des prestations délivrées par notre Etablissement à des personnes bénéficiant d'un permis B, aux œuvres d'entraide et services sociaux du Canton	695'423.85	896'034.10
Autres débiteurs	253'478.55	169'917.25
Total des débiteurs liés aux RA	2'997'414.83	3'338'519.48
. /. Ducroire	-2'850'000.00	-3'200'000.00
Total des créances RA au 31.12.2010	147'414.83	138'519.48
Caisse de Pensions EVAM	0.00	9'615.40
PPE Bugnon 42 et PPE Baye 5	52'878.00	58'561.00
Impôt anticipé à récupérer	2'967.92	62'656.47
Caisse de compensation	8'045.65	0.00
Diverses créances	94'323.65	59'102.18
Total selon bilan	305'630.05	328'454.53

La valeur nette des débiteurs au 31 décembre 2010 prend en considération, au moyen du Ducroire, tant les risques spécifiques que les risques généraux découlant de ces créances en regard de la nature des créances, de la qualité des débiteurs, ainsi que du délai de récupération des créances, lequel s'échelonne principalement à moyen et long terme.

7.2 Passifs transitoires		
Passifs transitoires divers	-412'122.00	-334'795.79
7.3 Détail de la rubrique «provisions pour divers risques»		
Remise en état des foyers d'hébergement	1'445'000.00	1'348'500.00
Litige Dragan STANIC (CSS / SUPRA / Etat de Vaud)	150'000.00	150'000.00
Provision – Fds de régulation loyers (Chablais 49 – Lsne)	5'878.00	6'430.00
Total selon bilan	1'600'878.00	1'504'930.00

	Exercice 2010	Exercice 2009
7.4 Détail des rubriques «Etat de Vaud»		
Solde compte-courant DINT en faveur Etat de Vaud	-13'940'074.46	-14'789'538.09
Actifs transitoires Etat de Vaud	17'525'064.99	17'455'485.99
Solde net en faveur de l'EVAM	3'584'990.53	2'665'947.90
Créance postposée de l'Etat de Vaud *	-7'742'112.00	-7'742'112.00
Total en faveur Etat de Vaud	-4'157'121.47	-5'076'164.10

* L'EVAM s'efforce de dégager les liquidités nécessaires au remboursement progressif de cette créance par la réalisation de biens immobiliers qu'elle détient et qui ne sont plus indispensables à l'accomplissement de sa mission. En cas de vente d'immeuble, l'équivalent de la valeur comptable nette au bilan de l'EVAM est versé à l'Etat de Vaud en remboursement de la dette. Pour 2010, aucune vente d'immeuble n'a eu lieu.

8 Engagements hors bilan		
Leasing copieurs multifonctions à payer (Le dernier contrat de leasing pour les copieurs s'est terminé le 31 mars 2010).	0.00	6'853.05

9 Attribution de l'excédent de recettes		
Excédent de recettes avant attribution au Fonds d'égalisation	158'391.95	2'097'002.10
Dissolution / Attribution au Fonds d'égalisation	13'014.00	-332'410.00
Excédent de recettes après attribution au Fonds d'égalisation (montant à restituer au Canton conformément à l'art 62 al. 3 de la LARA)	171'405.95	1'764'592.10

10 Fonds d'égalisation		
Solde initial	3'565'295.00	3'232'885.00
Dissolution / Attribution	-13'014.00	332'410.00
Total	3'552'281.00	3'565'295.00
Montant maximum autorisé du fonds d'égalisation selon art. 62 al. 3 de la LARA (2010 = 5% de CHF 71'045'624.63) (2009 = 5% de CHF 71'305'909.44)	3'552'281.00	3'565'295.00

11 Evaluation des risques

Les risques, identifiés par les différentes unités, ont été validés par le Conseil de Direction le 31 mars 2011. L'analyse des risques est en cours d'évaluation conformément aux dispositions légales et sera finalisée par le Conseil de Direction le 16 mai 2011. Ce dernier prendra les mesures à court et long terme jugées nécessaires aux risques identifiés et effectuera, au moins une fois par année, un suivi des risques et du plan d'actions.



PricewaterhouseCoopers SA
avenue C.-F.-Raruz 45
Case postale
1001 Lausanne
Téléphone +41 58 792 81 00
Fax +41 58 792 81 10
www.pwc.ch

Rapport de l'organe de révision
au Conseil d'Etat du Canton de Vaud
Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants
Lausanne

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Etablissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM), comprenant le bilan, le compte d'exploitation, l'annexe et le tableau des flux de fonds pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010.

Responsabilité du Conseil de direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et au Règlement d'organisation de l'EVAM, incombe au Conseil de direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2010 sont conformes à la loi suisse et au Règlement d'organisation de l'EVAM.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de direction.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA


Dominique Lustenberger
Expert-réviseur
Réviseur responsable


Didier Budy
Expert-réviseur

Lausanne, le 20 mai 2011

Annexes: comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, annexe et tableau des flux de fonds)

Les portraits figurant dans ce rapport montrent des migrants assistés par l'EVAM dans leur environnement quotidien – foyer d'hébergement ou mesure d'intégration – ainsi que la diversité des origines, des situations vécues et des sentiments ressentis. Une partie des témoignages a été recueillie par Brigitte Trolliet Mégroz, responsable de la cellule d'orientation et des programmes d'occupation. Ces portraits, ainsi qu'une série d'autres, sont publiés dans une galerie sur le site internet de l'EVAM.

© 2011 – EVAM, Lausanne
Reproduction autorisée
avec indication de la source

Pour obtenir d'autres exemplaires de ce rapport, s'adresser directement à la direction de l'EVAM

Réalisation
Emmanuelle Marendaz Colle
Photos
Hugues Siegenthaler
Graphisme
Helen Tilbury

Tirage: 1000 exemplaires
Impression: Graph Style SA Lausanne

Adresses utiles

Siège administratif et centre de prestations

Av. de Sévelin 40
1004 Lausanne
Tél. 021 557 06 00
Fax 021 557 06 09
info@evam.ch
www.evam.ch

Centre de formation

Av. d'Epenex 8
1024 Ecublens
Tél. 021 637 23 50
Fax 021 671 58 60

Cellule d'orientation et Groupe «Emploi»

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 40/59
Fax 021 557 05 53

Foyers d'hébergement spécialisés

Accueil et socialisation

Rue de l'Industrie 11
1450 Sainte-Croix
Tél. 024 455 24 00
Fax 024 455 24 01

Ch. Charmeur 8-12
1033 Crissier
Tél. 021 557 08 80
Fax 021 557 08 81

Mineurs non accompagnés

Av. du Chablais 49
1007 Lausanne
Tél. 021 557 47 70
Fax 021 557 47 71

Séjour et aide d'urgence

Contactez l'antenne
administrative du secteur
concerné

Antennes administratives

Secteur Lausanne

Rue du Bugnon 42
1020 Renens
Tél. 021 557 05 00
Fax 021 557 05 01

Secteur Nord et Ouest

Rue Haldimand 11
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 557 21 11
Fax 024 557 21 12

Secteur Est

Rue du Collège 26
1815 Clarens
Tél. 021 557 88 80
Fax 021 557 88 81